Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 38 (1981)

Heft: 8

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 10.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JEUNESSE—SPORT

Informations générales

Qualification de formateur dans des CC

Les moniteurs 3, déjà engagés comme formateurs, recevront la reconnaissance formelle de formateur dans les cours centraux dès l'automne 1981 jusqu'en été 1983.

Ce principe n'est pas valable pour les branches suivantes, dans lesquelles la formation de formateur est liée à la formation d'expert: alpinisme/excursions à skis, basketball, football, handball, volleyball et course d'orientation.

Conditions d'admission aux CC 81-83 pour moniteurs 3

- Activité préalable de moniteur J+S (sans précision de chiffres) et
- engagement préalable de formateur dans des CM, CP ou CS (sans précision de chiffres) et
- recommandation à la formation et obligation d'engagement par un service cantonal J+S ou une fédération ayant conclu un accord avec l'EFGS au sujet de la formation de moniteurs ou une organisation cantonale de formation d'enseignants.

Pour l'inscription, la formule «Annonce au cours central» et la carte de contrôle de moniteur avec indication concernant la formation et l'activité sont exigées.

Ces règles n'ont pas cours pour les branches mentionnées sous les deux chapitres précédents.

Matériel de hockey sur glace

Nous rappelons que l'EFGS met à la disposition des cours J+S de la branche hockey sur glace le matériel suivant:

- cônes de marquage
- toiles de marquage
- gardiens factices
- équipements de gardien

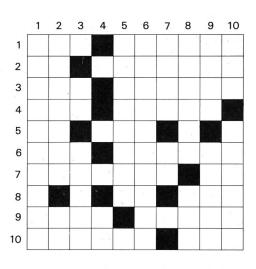
Les 8 équipements de gardien dont l'EFGS dispose seront attribués en fonction des critères suivants:

- 1 équipement de gardien par organisation
- Priorité:
 - 1. cours J+S des écoles
 - 2. cours J+S de clubs de village
 - 3. cours de sport scolaire (non J+S)
- Durée du prêt: durée du cours, mais au maximum du 1er octobre 1981 ou 15 avril 1982.

Les commandes ne seront prises en considération que si elles sont envoyées au service cantonal J+S compétent jusqu'au 15 septembre 1981.

Le coin des cruciverbistes

Grille no 22



Horizontalement

- 1 Débit de boissons Qualifie un tir qui peut être vicieux
- 2 Souri Ornements
- 3 Courroux Accumulation de produits azotés
- 4 Arrivés Réunion de gros fils de chanvre
- 5 Décilitre Blague
- 6 Terre Valser, par exemple
- 7 Finissent avec trop de soin Note
- 8 Symbole Ainsi
- 9 Vagabonda Ouvrit la porte
- 10 Sis Fin de participe

Verticalement

- 1 Menues branches
- 2 Arbrisseau à petits fruits A montré les dents
- 3 Devant certaines matières Le grand présuppose une excellente souplesse
- 4 Article contracté
- 5 Traits d'esprit
- 6 Impertinentes
- 7 Colorier Lettres de Nantes
- 8 Nous apprêtons à tirer Elue, en abrégé
- 9 Négation germanique Choisir
- 10 Cardinaux Préoccupations

Solution de la grille no 21 à la page 193

Exceptions:

Phase de transition

pourront être engagés.

 Football: aujourd'hui déjà, seuls des experts sont admis à la formation de formateur

Formation des cadres, CC 81/83

Jusqu'en septembre 1983, les moniteurs 3 peu-

vent être engagés dans des cours de formation et de perfectionnement de moniteurs sans

reconnaissance formelle de formateur. Dès

octobre 1983, seuls des formateurs reconnus

 Excursions + plein air: tous les moniteurs 3 peuvent dès maintenant être reconnus comme formateurs (formation de formateur déjà incluse dans la formation de moniteur 3)

Ce n'est qu'à partir du 1er septembre 1983 que les conseillers et les formateurs seront soumis à l'obligation de suivre des cours centraux (CC).